

ADMINISTRATION COMMUNALE  
D'AUBANGE  
SERVICE MOBILITÉ



**ARRÊTÉ DE POLICE**

Le Bourgmestre,

Attendu que l'entreprise NETCOM ICT Sprl, Route de Bastogne 13, à 6970 TENNEVILLE, procède à une ouverture en trottoir dans le but de passer la fibre optique, rue de Rodange 94 à 6791 ATHUS;

Attendu que ces travaux nécessitent le placement de signalisations adéquates telles que les panneaux (A7b, A7c, A31, B19, B21, C43 – limité à 30 Km/h), des balises, de l'éclairage et des feux tricolores (si nécessaire);

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour éviter les accidents et garantir la sécurité de la circulation routière ;

Vu les articles 133 al 2 et 135 § 2 de la nouvelle loi communale ;

**ARRÊTE :**

**Article 1. :**

En raison des travaux précités, **l'accès au parking situé à proximité l'école de la Frontière sera interdit durant la période des travaux. Le stationnement sera interdit Rue de Rodange entre les numéros 84 et 94 à 6791 ATHUS, durant toute la durée des travaux, qui auront lieu le 05/07/2017 ;**

**Article 2. :**

La signalisation routière adéquate sera placée par les soins de l'entreprise NETCOM ICT Sprl. Elle sera maintenue parfaitement visible pendant toute la durée des travaux.

**Article 3. :**

Le présent arrêté sortira ses effets le 5 juillet 2017. Il sera maintenu visible pendant la durée des travaux.

**Article 4. :**

Dans le cas où les présentes dispositions ne sont pas respectées, l'autorisation est considérée comme nulle et le demandeur est passible d'une amende administrative sur base de l'article 2.1.1. du règlement général de police.

AUBANGE, le 05/07/2017.

Le Directeur Général,  
ANTONACCI T.

Par Ordonnance,



Le Bourgmestre,  
BIORDI V.